## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le 14 mars 2023 à 20 h, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : Mme Isabelle Paré

> Mme Line Asselin Mme Nicole Hémond M. Sébastien Primeau M. Willy Mouzon

Sont absents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant

Mme Line Asselin

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée

#### 29-03-23

#### Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 14 mars 2023 à 20 h 01.

#### 30-03-23

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants après le point 10. :

- Modification de la désignation des signataires autorisés à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
- Ajout de la technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe comme gestionnaire de compte Visa Desjardins

L'ordre du jour révisé est donc le suivant :

#### **ADMINISTRATION**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023
- 2. Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 36-02-22
- Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 84-05-22
  Approbation de la planification des besoins d'espace 2022-2027 du Centre de services scolaire des Trois-Lacs
- 5. Acceptation de l'offre de services financiers de Desjardins Entreprises Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2023 à 2026
- 6. Octroi d'un contrat de gré à gré pour la vérification des états financiers de l'exercice financier de l'année 2022 et autres travaux supplémentaires

#### **LOISIRS ET CULTURE**

## **FINANCES**

- 7. Approbation des comptes payés et à payer
- 8. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022
- 9. Autorisation de paiement d'une facture

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- 10. Nomination pour le poste de technicien(ne) en comptabilité / greffier(ère)trésorier(ère) adjoint(e)
- 11. Modification de la désignation des signataires autorisés à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
- 12. Ajout de la technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe comme gestionnaire de compte Visa Desjardins

### **GESTION DU TERRITOIRE**

13. Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'entretien des parcs et espaces verts municipaux pour les saisons estivales 2023 et 2024

#### **CORRESPONDANCE**

14. Dépôt de la correspondance reçue

#### POINTS D'INFORMATION

15. Affaires diverses

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **ADMINISTRATION**

#### 31-03-23

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

## IL EST RÉSOLU,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 36-02-22

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction de la résolution numéro 36-02-22 adoptée le 8 février 2022.

# Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 84-05-22

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction de la résolution numéro 84-05-22 adoptée le 10 mai 2022.

## 32-03-23

Approbation de la planification des besoins d'espace 2022-2027 du Centre de services scolaire des Trois-Lacs

**CONSIDÉRANT QU**'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), les centres de services scolaires sont tenus de mener annuellement un processus de planification des besoins d'ajout d'espace pour leurs infrastructures scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) a adopté, le 14 février 2023, le document « Planification des besoins d'espace 2022-2027 »;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'une municipalité locale doit, dans les 45 jours suivant la réception de la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire, l'approuver ou la refuser;

## IL EST RÉSOLU,

**QUE** le document « Planification des besoins d'espace 2022-2027 » adopté le 14 février 2023 par le conseil d'administration du CSSTL soit approuvé.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 33-03-23

Acceptation de l'offre de services financiers de Desjardins Entreprises - Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2023 à 2026

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuelle offre de services financiers avec Desjardins Entreprises - Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges est venue à échéance le 30 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services financiers de Desjardins Entreprises - Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2023 à 2026;

#### IL EST RÉSOLU,

**QUE** l'offre de services financiers de Desjardins Entreprises - Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2023 à 2026 soit acceptée.

**QUE** la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite offre de services financiers.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Х	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Х	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	Х	

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 34-03-23

Octroi d'un contrat de gré à gré pour la vérification des états financiers de l'exercice financier de l'année 2022 et autres travaux supplémentaires

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 966 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité doit nommer un vérificateur externe pour vérifier les états financiers de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité requiert divers services comptables externes pour accompagner et soutenir l'administration;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels du cabinet d'expertise comptable BCGO s.E.N.C.R.L. aux coûts suivants (taxes en sus) :

- Vérification des états financiers de l'exercice financier de l'année 2022 : 14 000 \$;
- Travaux supplémentaires : 125 \$ / heure.

**CONSIDÉRANT** les règles de passation des contrats de gré à gré du règlement numéro 238-2018 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-413;

### IL EST RÉSOLU,

**QUE** l'offre de services professionnels de BCGO s.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers de l'exercice financier de l'année 2022 et pour les travaux supplémentaires soit acceptée aux coûts respectifs de 14 000 \$ (taxes en sus) et 125 \$ / heure (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **LOISIRS ET CULTURE**

## **FINANCES**

## Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mars 2023.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme Directrice générale et greffière-trésorière

# 35-03-23

## Approbation des comptes payés et à payer

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

## IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes		Montant
Chèques nos C2300039 à C2300055		110 446,00 \$
Paiement AccèsD nos L2300050 à L2300073		44 295,20 \$
Salaires paiement direct nos D2300026 à D23000044		13 008,85 \$
Salaires chèque nos P2300006 à P2300009		1 103,33 \$
	Total	168 853,38 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

# <u>Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022</u>

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de février 2023.

#### 36-03-23

#### Autorisation de paiement d'une facture

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture numéro 6804 de l'organisme à but non lucratif (OBNL) Espace MUNI au coût de 3 530,01 \$ (taxes en sus) pour le premier (1er) versement prévu à l'entente d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration de la Politique familiale municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant affecté à la Politique familiale municipale est disponible au surplus accumulé affecté;

### IL EST RÉSOLU,

**QU'**un montant de 3 530,01 \$ (taxes en sus) du surplus accumulé affecté pour la Politique familiale municipale soit affecté au paiement de la facture numéro 6804 d'Espace MUNI pour le premier (1er) versement prévu à ladite entente.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Х	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	Х	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **RESSOURCES HUMAINES**

#### 37-03-23

Nomination pour le poste de technicien(ne) en comptabilité / greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e)

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mélissa St-Hilaire, technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe, a remis sa démission et que son contrat de travail se terminera le 16 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidatures lancé entre le 21 février et le 10 mars 2023 pour pourvoir le poste de technicien(ne) en comptabilité / greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e);

**CONSIDÉRANT** l'analyse des curriculums vitae reçus et les entrevues réalisées avec les candidat(e)s retenu(e)s;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Noëlle Ledoux s'est qualifiée pour le poste;

#### IL EST RÉSOLU,

**QUE** la démission de madame St-Hilaire au poste de technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe soit acceptée.

**QUE** madame Marie-Noëlle Ledoux soit nommée au poste de technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe.

**QUE** le contrat de travail de madame Ledoux débute le 14 mars 2023 selon les termes et conditions qui y sont prévues.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ledit contrat.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Х	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Х	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 38-03-23

# Modification de la désignation des signataires autorisés à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 174-11-21 désignant mesdames Julie Lemieux, mairesse, et Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, comme signataires autorisées aux comptes à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 180-11-21 nommant madame Isabelle Paré, conseillère, comme mairesse suppléante;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 37-03-23 nommant madame Marie-Noëlle Ledoux au poste de technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des signataires autorisés aux comptes;

#### IL EST RÉSOLU,

**QUE** les personnes suivantes soient les signataires autorisés aux comptes à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges :

- Julie Lemieux, mairesse
- Isabelle Paré, conseillère et mairesse suppléante
- Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière
- Marie-Noëlle Ledoux, technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 39-03-23

## Ajout d'un gestionnaire de compte pour Visa Desjardins

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 175-11-21 désignant madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, comme gestionnaire de compte pour Visa Desjardins;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 37-03-23 nommant madame Marie-Noëlle Ledoux au poste de technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des gestionnaires de compte;

#### IL EST RÉSOLU,

QUE les personnes suivantes soient les gestionnaires de compte Visa Desjardins :

- Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière
- Marie-Noëlle Ledoux, technicienne en comptabilité / greffière-trésorière adjointe

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **GESTION DU TERRITOIRE**

#### 40-03-23

Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'entretien des parcs et espaces verts municipaux pour les saisons estivales 2023 et 2024

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuel contrat avec l'entreprise Les Entretiens Oasis pour l'entretien des parcs et espaces verts municipaux est venu à échéance le 31 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat d'entretien des parcs et espaces verts municipaux réparti sur une période de deux (2) saisons estivales (2023 et 2024) avec possibilité de renouvellement pour une (1) saison estivale additionnelle (2025);

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Les Entretiens Oasis pour l'entretien des parcs et espaces verts municipaux au coût de 705 \$ par tonte (taxes en sus) pour la saison estivale 2023;

**CONSIDÉRANT** les règles de passation des contrats de gré à gré du règlement numéro 238-2018 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-701-50-522;

### IL EST RÉSOLU,

**QUE** le contrat d'entretien des parcs et espaces verts municipaux pour les saisons estivales 2023 et 2024 soit octroyé à Les Entretiens Oasis selon les termes et conditions prévues.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

## POINTS D'INFORMATION

Aucun point d'information n'est mentionné.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 20 h 13 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

## 41-03-23 Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 33.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	Absent	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	Х	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 20 h 33.

Julie Lemieux	Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière
	atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du <i>Code</i>
Julie Lemieux	
Mairesse	